ABONNEMENT.

Unan. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Un an. 35 fr.
Six mois 18

on s'abonne :

A PARIS,

thez DONGREL et BULLIER,

place de la Bourse, 33;

A. EWIG.

Rue Fléchier, 2.

chez tous les Libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

FIGUSAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

HEERTIONS.

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reques et même payées,
souf restitution dans ce dernier ess;
Et du droit de moditier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'a omne:

A PANIA,
thu HH, HAVAS-LAPPITE at 646,
Place de la Bourse, 8.

L'abancement continue jusqu'à récaption d'un avis contraire. — L'abannement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Décembre 1879.

Chronique générale.

Un cruel hiver s'abat sur la France; c'est une nouvelle épreuve qui s'ajoute à tant d'autres. Tout semble concourir à rendre redoutables pour les classes malheureuses les rudes assauts de la saison du froid et de la misère.

Les conséquences des fautes commises par les régimes de révolution se retrouvent en déficit de travail et de production dans un grand nombre de nos industries qui ne peuvent lutter contre la concurrence étrangère; la formidable élévation de nos budgets qui retombe sur la masse des petits consommaleurs et que nous devons, en totalité, aux nécessités créées par nos divisions intestines, notre instabilité politique et nos derniers désastres militaires; enfin, si nous ajoutons à l'impossibilité du travail pour le cultivateur et pour la plupart des ouvriers des villes, le désordre jeté par la République dans l'organisation des Bureaux de bienfaisance de France par la loi du 5 août dernier, et la criminelle persecution dirigée contre les œuvres de la charité catholique qui avait trouvé un soulagement matériel et moral pour toutes les catégories de malheurs, pour toute douleur, pour toute misère, nous pourrons entrevoir la somme des maux qui menacent, dans les mois qui vont suivre, le pauvre peuple de France!....

Et c'est l'heure choisie par les ambitieux athées qui nous gouvernent pour chasser les Frères et les Sœurs de leurs écoles et pour entraver la charité chrétienne dans son œuvre de prière, de sacrifice et d'apaisement!

Le Conseil général de la Seine vient de compléter son plan de persécution et de haine.

Nous lisons dans le Moniteur universel:

Les seclaires, les fanatiques qui composent le Conseil général de la Seine continuent la guerre odieuse qu'ils ont déclarée à toutes les institutions charitables qui se recommandent de la religion ou sont placées sous le patronage du clergé.

» Dans sa dernière séance, le Conseil général de la Seine a rejeté les subventions demandées par les Sociétés suivantes, sous le prétexte qu'elles avaient des tendances cléricales:

» Société des Crèches; Société établie pour le placement en apprentissage des orphelins; Asile des jeunes garçons incurables et pauvres; Société de patronage des jeunes filles libérées; Association de bienfaisance des dames de la Chapelle-Saint-Denis; Société générale de patronage des libérés; Association pour le placement en apprentissage des enfants des deux sexes.

» Ainsi, les enfants pauvres, les orphelins, ceux qu'affligent, dans un âge si tendre, des maladies incurables, ne recevront pas les secours que dispense le Conseil général de la Seine. Et pourquoi? parce que ces pauvres enfants sont suspects de cléricalisme, et le cléricalisme n'est-il pas l'ennemi? Ces pauvres enfants, affligés de misères si touchantes, sont conséquemment les ennemis du Conseil général de la Seine, qui leur refuse les subventions dont il dispose.

» Pendant ce temps, les conservateurs de toutes nuances, unis dans un même élan de charité et d'humanité, réunissent leurs efforts pour secourir toutes les misères, celles dont souffrent les libres penseurs aussi bien que celles dont souffrent les catholiques.

» De quel côté, nous le demandons, est la charité véritable, et, pour nous servir d'une expression familière aux républicains, de quel côté est la fraternité? »

On voit avec quel cynisme les membres de la future Commune, par haine de Dieu, rejettent sur le peuple toutes les misères que la charité chrétienne s'appliquait à soulager depuis des siècles !

Toute la bande des libres-penseurs et des

ennemis jurés du catholicisme va battre des mains et mettre des lampions à ses fenètres! Elle a conquis l'opinion de M. le ministre de la guerre dans la grave question de l'aumònerie militaire.

Lundi, la commission relative à l'aumônerie se réunisseit pour entendre M. le ministre. Le général Gresley s'est prononcé en faveur de la suppression des aumôniers, se réservant d'assurer le service religieux dans l'armée en cas de mobilisation.

En ce qui concerne la proposition de M. Saint-Martin, qui tend à assurer la liberté de conscience dans l'armée, le ministre de la guerre a répondu qu'avant de se prononcer sur cette proposition il croyait devoir en soumettre les principales dispositions à ses collègues du cabinet.

La commission se réunira de nouveau aujourd'hui jeudi.

A propos de la suppression des aumôniers, voici ce que nous lisons dans les Tablettes d'un Spectateur:

« M. le ministre de la guerre vient de commeltre un acte grave.

» On disait que le général Gresley était un conservateur... on allait même jusqu'à douter de son républicanisme.

» Aujourd'hui, il n'y a pas à en douter: le général Gresley est républicain de la plus belle eau; il a admis toutes les conclusions de la commission radicale que la majorité a chargée de préparer la suppression des aumôniers militaires.

» La réserve qu'il a faite, pour la forme, est une dérision.

» Les aumôniers militaires étant supprimés par une loi, le ministre de la guerre aura la faculté, par décret, de pourvoir aux besoins religieux de l'armée en temps de mebilisation...

» Voyez-vous une chose aussi importante laissée à la discrétion d'un ministre qui, dans quinze jours, peut être un des pires ennemis de la religion!

» Ah I général, vous venez de montrer une bien grande faiblesse!

» Vous entrez, comme tant d'autres, dans le système des concessions successives.

» Tenez-vous donc tant que cela à votre portefeuille?

» Et n'était-il pas de votre devoir, à vous qui n'êtes pas un athée, de résister aux propositions des radicaux?

» Il n'est pas possible que vous, soldat, vous ayez de la haine contre ces aumôniers qui moralisent le soldat et l'aident à bien mourir sur le champ de bataille!

» Avez-vous cru que vous deviez vous ranger à l'avis de vos collègues du cabinet?

» Et ce que vous avez dit devant la commission des athées, est-ce que cela avait été décidé en conseil des ministres?

» Si oui, vous êtes à plaindre d'avoir été obligé de vous soumettre à une pareille nécesaité.

» D'autant plus que cette nouvelle concession ne sauvera ni vous ni vos collègues. »

LE RAPPORT DE M. J. SIMON.

consider the barbaness of all the strong so that

M. Jules Simon a déposé son rapport sur le projet de loi Ferry.

Ce rapport expose d'abord les divisions bien connues de la commission en trois groupes:

L'un (4 membres) désirait voter la loi telle quelle, mais l'a rejetée tout entière parce que l'article 7 avait disparu dans le vote partiel.

L'autre (3 membres) a voté contre les articles et contre l'ensemble ;

Le 3° (2 membres) a accepté le projet moins l'article 7, et a seul voté l'ensemble de la loi ainsi modifiée.

Le rapport ne saurait dès lors avoir et n'a en effet d'autre but que d'exposer les opinions en présence.

Le rapporteur examine d'abord les motifs invoqués par les partisans de la législation actuelle (lois de 1850 et de 1875); ils ont déjà été longuement développés dans les mandements épiscepaux, dans la presse et à la tribune; M. Jules Simon se borne à indiquer les plus caractéristiques, et il analyse également les arguments très-connus des partisans de la loi.

Feuilleton de l'Acho Saumurois.

remineral de l'activitation

(Suite.)

ATTE

Robert, foudroyé de saisissement et de douleur, n'avait pas été en état d'interrompre, par un seul geste, ce long récit. Ses yeux seuls, pleins de flamme, et bientôt après gres de larmes, indiquaient avec quelle intensité d'intérêt il se suspendait aux lèvres de cette vieille fille, qui avait trouvé dans son cœur une sorte d'éloquence naïve.

Tandis qu'elle parlait, il se représentait cette enfance sans caresses, cette adolescence sans expansion, cette jeunesse fleurissant à l'abandon sur un rocher.

Ces réalités inexorables, il ne les avait jamais soupçonnées; il les avait coudoyées; il avait rapproché sa vie de la vie de celle qui les créait sans remords, et son cœur aveugle ne lui cria jamais que l'idole était indigne de l'encens.

La désillusion fut foudroyante, la douleur lourde à porter, car elle se compliquait de ressentiment

contre lui-même, d'indignation contre l'objet d'un culte profané, de pitié pour la victime. Cette frivolité à outrance lui apparaissait brus-

quement, telle qu'elle était : une monstruosité révoltante, et non pas le simple résultat d'un caractère léger.

L'enveloppe seule était belle dans la femme dont

L'enveloppe seule était belle dans la femme dent il avait eu la folle tentation de faire la compagne de sa vie. Sous la forme séduisante, le cœur restait de marbre. Ni foi, ni tendresse, n'en vivifiait l'aridité. Si, pourtant, ses sollicitations avaient laissé tomber sa main capricieuse dans celle qui lui était respectueusement offerte!... quel effondrement!... N'avait-il pas côtoyé le ridicule d'un mariage disproportionné, et failli se jeter en aveugle dans une union malheureuse?

Secoué tout entier par un frisson de terreur rétrospective, il montrait à Pierrette, sous un rayon de lune, son visage pâle où passait, en éclairs nerveux, une émotion dont elle était flattée sans en deviner la source.

L'émotion de son unique auditeur lui constituait un petit succès eratoire, et sa « chère enfant », qui inspirait tant d'intérêt à qui la connaissait encore si peu, en bénéficiait également.

— Merci, mademoiselle Pierrette, dit gravement Robert en se levant; je suis reconnaissant de votre confiance et heureux de vous avoir écoutée.

Peut-êire eût-il voulu sjouter quelque chose, un

regret, un espoir... Il se contint, craignant de laisser deviner une part de son secret.

La nuit était avancée déjà. Pierrette remarqua en riant que la présence d'un touriste parisien suffisait à bouleverser tous les usages, et, lui serrant la main, elle remonta chez elle d'un pas

Robert regagna le logis Toulousse avec la raideur impassible d'un somnambule. Le pauvre garçon, depuis quelques jours, suivait sans relâche des convois funèbres.

Hier, c'était celui de son bonheur, aujourd'hui, celui de ses illusions.

A la pointe du jour — il s'endormait à peine — Rovelou vint annoncer au voyageur qu'il fallait songer au départ.

— A moins, ajouts le digne homme en riant bruyamment, qu'il ne vous plaise de devenir propriétaire et habitant des Accroches: il y a justement une maison à vendre tout en haut des rochers.

Rebert affirma que si la misanthropie, dont il ressentait les premières atteintes, ne se dissipait pas promptement, il ne pouvait rêver plus pittoresque Chartreuse pour s'y ensevelir.

— Les plaisirs de Royan vous distrairont bien

- Je ne vais pas à Royan.

- Ah! bah!... pardon... J'avais cru...

Et vous aviez raison de croire... Mais, moncher capitaine, je deviens d'un fantasque effrayant!... Tel que vous me voyez, je vais essayer de la vie de famille... Si cela ne me réussit pas, je recommencerai à courir le monde. Un peu de locemetion soulage, beaucoup de locometion guérit.

Robert parlait d'une façon hachée, nerveuse, que Rovelou ne lui connaissait pas. Il semblait que le jeune homme eut vieilli depuis la veille et que des plis indélébiles se sussent dessinés sur son front.

Mais le capitaine n'avait aucun soupçon des espérances décues ni des révélations amères dont souffrait son hôte, et, par discrétion, il se garda bien de formuler son étonnement.

Quand Robert voulut prendre congé de Toulousse et de sa femme, le difficile problème du billet de mille francs à changer se posa de nouveau devant son imagination perplexe.

La vue du beau billet pénétra de respect et d'admiration le barbier et sa compagne. Quel dommage de perdre aussi vite un client de cette importance, quand il ne devait encore qu'une barbe et deux couchers i

En réunissant toute la monnaie dispenible des Accroches, on eût rassemblé peut-être le quart de la valeur nécessaire, et encore!... Me Toulousse ne croyait pas prudent de l'espérer.

Royelou prit gaiement la dette à son compte, et

Arrivant à l'article 7, il développe avec beaucoup de clarté et d'impartialité les raisons fournies par les quatre membres de la gauche dans la commission; il les résume ainsi: « Qu'a produit la loi de 4875? En droit, elle a donné la liberté; en fait, elle a créé des universités catholiques dans lesquelles la liberté est combattue. »

Le danger est le même pour l'enseignement secondaire: « On peut déjà prévoir le jour, disent les partisans de l'article 7, où, par l'action incessante de la prédication et de la confession, par le soin attentif et exagéré du bien-être, par la protection ostensiblement accordée aux anciens élèves, l'enseignement catholique dominera l'enseignement de l'Etat. A tout le moins, il y aura deux Universités, celle de l'Etat et celle de l'Eglise, et conséquemment deux France. »

Le rapporteur précise ensuite la situation légale des congrégations religieuses et leur nature particulière en tant qu'associations. Il s'attache spécialement à l'institut des Jésuites, et, toujours au nom de la minorité de gauche, il conclut ainsi : « Ce qu'on propose de faire aujourd'hui, Louis XVIII et Charles X l'avaient fait : il s'agit de ne pas permettre qu'on invoque la liberté pour faire la guerre à la liberté et que des associations qui ne veulent pas être protégées par la puissance de la loi, soient protégées plus long-temps par son impuissance. »

Passant aux objections formulées contre l'article 7, M. Jules Simon s'occupe d'abord de celles qui ont été présentées par les trois membres de la droite: Il faut, disent-ils, des lois stables, surtout en matière d'enseignement, et la loi de 1875 est trop récente pour qu'on la renverse; il y a ensuite les droits acquis dont le respect s'impose; quant au fond même du projet, il vise la destruction immédiate des universités catholiques, et il est le premier pas d'une campagne contre la religion catholique elle-même. Pour les détails du projet, l'élévation du droit d'examen combinée avec la suppression des inscriptions est à elle seule la ruine certaine des Facultés libres.

L'article 7 arrive enfin pour enlever à l'enseignement libre jusqu'à son personnel; on rend responsables les congrégations religieuses des erreurs ou des imprudences de leurs membres isolés, que l'Etat est toujours libre cependant de prévenir ou de réprimer dès qu'il y voit un danger. Les congrégations deivent profiter, comme toutes les autres associations et réunions de citoyens, des libertés de droit commun.

Reste le troisième groupe, composé de MM. Jules Simon et Voisins-Lavernière, partisans de la loi, moins l'article 7. Ils pensent que l'Université nationale a surtout besoin de réformes intérieures. Ils ajoutent que la liberté ne se divise pas; qu'elle ne se distribue pas comme le privilége; que, sous un régime libéral, il faut réussir en usant de la liberté, non en restreignant celle d'autrui.

La surveillance, même complète et attentive, la répression même sévère, l'exigence des grades peuvent se concilier avec la liberté; les mesures préventives ne le peuvent pas.

Cette idée est développée avec beaucoup de force et de logique par M. Jules Simon, qui propose ensuite tout un plan de réformes de l'enseignement secondaire, au point de vue des méthodes, du régime intérieur, des bâtiments.

Il conclut à peu près en ces termes: « De toutes les libertés nécessaires, la liberté de la conscience humaine sous ces deux formes, la liberté du père de famille et la liberté de la propagande, est la plus nécessaire, parce qu'elle est la source de toutes les autres. Imposer une école, c'est la même chose qu'imposer une doctrine. La France ne se ralliera jamais d'une façon durable qu'à un gouvernement protecteur de la liberté. »

La dernière partie du rapport est consacrée à l'examen des amendements, à l'indication des modifications apportées dans le débat sur les articles au texte primitif et par le texte nouveau sorti des délibérations de la commission. Ce texte aurait été définitif, si le rejet de l'ensemble n'avait pas annulé le vote des articles isolés.

Il est inexact, dit l'Agence Havas, que M. Le Royer ait donné sa démission, tous les bruits disant que le portefeuille de la justice a été offert à tel ou tel sont complétement faux (?!?!).

On s'entretient beaucoup des graves dissentiments qui ont éclaté dans le conseil des ministres à propos de « l'épuration » du personnel.

M. Léon Say ayant refusé de sacrifier cinq trésoriers-généraux dont la révocation est réclamée par les gauches, MM. Lepère et Ferry ont échangé des explications d'une extrême vivacité avec leur collègue des finances.

Tous les députés faisant partie de l'Union républicaine ont décidé qu'aucun d'eux n'accepterait de portefeuille dans la combinaison actuelle.

Plusieurs journaux annoncent que M. Laisant doit interpeller le gouvernement au sujet du maintien du général Vinoy à la tête de la chancellerie de la Légion-d'Honneur.

Nous croyons savoir que M. Jules Grévy a déclaré qu'il ne consentirait pas à ce que le grand chancelier fût changé.

La commission relative aux insoumis et déserteurs des armées de terre et de mer s'est prononcée pour faire profiter des dispositions bienfaisantes de cette loi les classes antérieures à 1872, qui restaient soumises aux dispositions de la loi de 1832 et conséquemment dans l'obligation de faire sent ans

La commission voudrait surtout que le bénéfice de la proposition de loi fût applique aux hommes mariés ou veufs avec enfants.

Elle a résolu, avant de prendre une décision définitive, d'entendre les ministres de la guerre et de la marine.

Qu'est-ce qui a payé les frais du voyage de la délégation parlementaire en Algérie? Sur quels fonds ont été prises les dépenses motivées par les pérégrinations africaines des touristes républicains? Lundi, M. le baron de Lareinty a interrogé messieurs nos ministres à ce sujet, sans pouvoir obtenir une réponse satisfaisante.

Il a fallu se contenter des explications fournies par M. Lucet: les délégués ont voyagé à demi-place sur les chemins de fer français, sur les paquebots, et gratuitement sur les chemins de fer algériens. Les municipalités de notre colonie ont tenu à honneur de les héberger et de les nourrir aux frais des contribuables. C'est bien quelque chose, mais enfin les voyageurs n'ont pas rencontré partout des conseils municipaux nourrisseurs et l'on ne circule pas entre Paris et Lagouath, même à demi-place, sans dépenser quelque argent.

Cet argent, qui l'a fourni? M. Lucet a voulu nous persuader que les délégués parlementaires l'ont pris dans leurs propres poches. C'était compter un peu trop sur la crédulité réactionnaire. Comme M. le baron de Lareinty manifestait un certain scepticisme devant les explications peu sérieuses du sénateur algérien, M. Pelletan s'est empressé de clore l'incident.

Quelques membres de la gauche s'étant avisés de qualifier sottement la démarche de M. le baron de Lareinty, se sont attiré une verte réplique qui les a réduits au silence.

Nous attendons encore les comptes de la Défense nationale, nous attendrons éternellement aussi les comptes du « voyage parlementaire » en Algérie. Le peuple a payé, il doit se tenir pour satisfait.

On lit dans le Gaulois:

La misère et le froid sévissent cruellement en Prusse. La gloire ne fait pas le bonheur, ainsi que le prouve la dépêche suivante que nous recevons de Berlin:

« Depuis l'hiver 1817-18, l'on n'avait pas eu ici de mois de décembre aussi rigoureux que celui qui ne fait que commencer. La misère est fort grande; les suicides se multiplient, et l'antichambre des riches est littéralement assiégée par la foule des quémandeurs. Avec cela, les rapports qui nous viennent journellement de la disette en Silésie font un tableau très-sombre de la situation dans cette province.

» L'administration avait commencé d'employer les plus malheureux de la contrée à la création de nouvelles chaussées, dites chaussées de famine (Nothstanes-Chausseen); mais le froid et la neige ont obligé à interrompre ces travaux. Le typhus sévit déjà dans plusieurs districts silésiens.

» On assure que, si le prince de Bismark revient prochainement à Berlin, ce sera avant toutes choses pour aviser aux moyens d'atténuer un si grand mal par des voies promptes et énergiques. Il parait, en effet, que l'état actuel de l'infortunée province, acquise par Frédéric II au prix de si grands sacrifices, est actuellement ce qui tient le plus fort au cœur du chancelier allemand.

La dépêche ci-dessus provoque quelques commentaires très-naturels.

A quoi donc ont servi les cinq milliards enlevés par l'Allemagne à la France?

A quoi servent les centaines de millions enfermés dans la forteresse de Spandau, comme fonds de réserve pour les guerres à venir?

A quoi sert à l'Allemagne de s'être earichie de deux de nos plus riches provinces? (Elle a trouvé moyen de les ruiner.)

L'Allemagne s'est dit: « Tout pour la guerre l'rien pour la paix! « Et. pendant que ses peuples meurent de faim, elle n'a pas même la ressource de pouvoir faire appel à la charité de l'Europe qu'elle menaco et de la France qu'elle a démembrée.

LA NEIGE EN ITALIE.

On lit dans l'Italie, du 3 décembre :

q Il est tombé de la neige ce matin, au grand contentement de tous les bambins nés depuis 4874, qui n'en avaient jamais vu et qui ne pouvaient en croire leurs yeur.

Les toits et les sommets des édifices étaient couverts d'un linceel d'une blancheur éclatante. Vers neuf heures, les flocons sont tombés avec tant d'abondance, qu'on se croyait vraiment dans une ville du Nord. Mais l'illusion n'a pas été de longue durée; à partir de dix heures, le soleil a percé tout à coup les nuages, et il lui a suffi d'une demi-heure pour fondre la neige. »

LA TEMPERATURE.

Le froid devient plus vif de jour en jour.

Avant-hier, à Paris, le thermomètre, qui marquait 19 degrés au-dessous de zéro, marquait hier matin à la même heure 21 degrés. Aussi la Seine est-elle complétement prise; rien de plus curieux que cette conche de glace formée de glaçons accumulés et qui ne présente pas une surface unie comme font d'ordinaire les surfaces glacées des eaux dormantes.

La couche de glace n'est pas encore assez unie et assez épaisse pour que l'on songe à permettre aux piétons de tenter la traversée du fleuve à pied sec.

Quelques gamins, à la hauteur du pont Saint-Michel, avaient manifesté des velléités de s'y risquer, mais ils en ont été vite empéchés par les gardiens de la paix.

Malheureusement, il y a encore eu mardi un grand nombre de chutes, dont quelquesunes ont été suivies de fractures plus ou moins graves.

On a évalué à sept millions de mètres cubes la neige qui couvre Paris. On a calculé qu'il faudrait dépenser une quinzaine de millions pour l'enlever, encore les moyens d'exécution feraient-ils défaut.

La neige qui couvre Paris trompe jusqu'aux animaux. Des corbeaux sont venus s'abattre hier dans la rue de Rivoli. Un aigle, se croyant sans doute dans les montagnes, est venu se poser sur l'appui d'une caisse à fleurs, au troisième étage d'une maison, rue Nience.

Ce magnifique animal, fatigué sans doute, s'est laissé prendre sans opposer une vive résistance. Il mesure environ 75 centimètres d'envergure et porte à la patte droite un anneau en fer destiné à recevoir une chaîne.

Il y a tout lieu de supposer que cet oiseau faisait partie d'une volière d'amateurs ou appartient à l'un de nos établissements publics duquel il se serait échappé.

L'Union a reçu de Gerbéviller (Meurtheet-Moselle) la lettre suivante:

Monsieur le rédacteur, il vous semblera peut-être intéressant de savoir qu'hier, vers onze heures du soir, on a constaté trente-deux degrés centigrades de froid sur un thermomètre placé contre un piquet isolé

dans une plate-bande d'un potager.

Ningt personnes au moins ont pu s'assurer de ce phénomène atmosphérique inconnu au dix-neuvième siècle en Lorraine, et, je crois, dans le reste de la France.

Robert, riant de la série de mésaventures dent il était victime, put sorlir décemment de la maison Toulousse, accompagné de vœux de bon voyage, et de discrets souhaits de retour.

Sur le chemin qui descendait au rivage, on voyait flotter la jupe brune de Pierrette et la robe bleue de Mile d'Anglejean.

Oui, mes amis, vous me reverrez aux Accroches, dit le jeune homme avec un subit élan.

En quelques enjambées, il eut gravi la pente qui le séparait de la maisonnette de la vicille mère Royelou.

— Je savais bien qu'il ne partirait pas sans venir vers moi! s'écria-t-elle en le voyant accourir. La jeunesse honnête se croit protégée par la bénédiction des vieilles gens. Il n'y a que la jeunesse sans Dieu et sans morale qui ne se soucie plus des souhaits du vieillard.

Cette paysanne intelligente, un peu sentencieuse, dent la tête blanche respirait la sérénité, avait pris, aux yeux de M. de Madiran, une auréole imprévue. Il la regardait maintenant comme le refuge d'une jeune fille étrangement abandonnée, comme la protectrice vénérable d'une enfant plus orpheline que celles qui ont mis leur mère au tombeau.

La encore il aurait voulu exprimer sa gratitude, son intérêt, mais de quel droit? Un voyageur qui

Le nom de Mue d'Anglejean ne devait pas venir

à ses lèvres : on n'aurait pu comprendre quel rôle inconnu et puissant ce nom avait joué dans sa destinée.

Il recut avec déférence la naïve bénédiction de la paysanne et lui promit de venir la réclamer de nouveau, quelque jour.

Puis, d'un élan plus rapide encore, il rejoignit son ami le capitaine, lequel, suivant son expression, avait « rallié » Emmeline et Pierrette.

Les adieux furent brefs. Une étrange oppression pesait sur ces cœurs affectueux qu'une rencontre si providentielle avait rapprochés. Robert était pour eux le sauveur de Pierrette, l'ami de Rovelou, l'égal de Mile d'Anglejean, et dans la position au moins bizarre faite à la jeune fille par l'incurable légèreté maternelle, un homme de son monde était un événement.

La promesse du revoir sut énergique. Robert sentait consusément, en s'éloignant de cette hospitalière retraite, qu'il lui saudrait en retrouver tôt ou tard les impressions biensaisantes.

Certes, il avait souffert aux Accroches! mais la lumière a'était faite là, et quel bienfait pouvait être cemparable à cette lumière? Il lui devait à la fois le ridicule évité, les regrets apaisés, la paix probable. Cher petit hameau, où la main de Dieu l'avait conduit, combien il lui tenait déjà au cœur!

Une main cordialement serrée à Pierrette, un salut à Emmeline, un salut eu Robert eut voulu

condenser tout le respect, toute la pitié, toute la sympathie d'un cœur jeune et généreux. Ce fut tout.

Le canot de Rovelou attendait. Il le conduisait lui-même; un gamin du pays devait le ramener de la station.

Longlemps Robert échangea un signe d'adieu, de plus en plus lointain, avec les deux femmes debout sur le sable. La robe bleue, que la brise agitait doucement, s'engagea dans le chemin du hameau. On la distinguait encore, entre les maisonnettes éparses, montant toujours.

Près des pierres où Robert et la vieille fille s'étaient assis la veille, Emmeline s'arrêta, promenant sur le fieuve, aux fraîches teintes matinales, le mélancolique regard de ses yeux incomparables.

Comment une mère, en retrouvant ces yeux-là, vivants et superbes, dans un visage défiguré, avaitelle pu prétendre que ce n'était pas son enfant?

A cette hauteur, pour Emmeline, le canot n'était plus qu'un point noir dansant sur l'eau miroitante. Pour le canot, la robe bleue n'était plus qu'un point lumineux flottant dans l'espace.

Il y eut un soupir sur la hauteur. Qui peut dire s'il n'y en eut pas un dans le canot?

(A suivre.) CLAIRE DE CHANDENEUX.

Chronique militaire.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Armée territoriale. - Classe de 1865.

Les militaires de l'armée territoriale de la classe de 1865, de la subdivision de Tours, qui auront droit à leur passage dans la régul au l'armée territoriale le 31 décembre 1879, sont prévenus qu'ils devront, à partirdu 14 décembre 1879 et jusqu'au 31 du même mois, déposer leur livret individuel à Mairie de leur domicile ou de leur résidence.

Ces livrets seront adressés au Bureau de recrutement pour l'établissement du certificel de passage dans la réserve de l'armée territoriale, aiusi que du nouvel ordre de roule; ils seront rendus aux intéressés par l'intermédiaire de la gendarmerie

Les hommes qui ne se conformeraient pas aux prescriptions du présent avis seraient passibles de punitions disciplinaires

Par ordre du Général commandant le corps d'armée:

Le Commandant de recrutement.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Est-ce un changement de temps, ou l'effet précurseur de la bourrasque annoncée de New York? Le thermomètre s'est élevé hier de 15 à 6 degrés et s'y est maintenu toute la nuit dernière.

Hier soir, à 10 heures, le neige a tombé

quelques instants. Aujourd'hui jeudi, à midi, le thermomètre est à 4 degrés au-dessous de zéro. Le rent est toujours à l'Est. Le ciel est clair.

L'Observatoire de Paris croit savoir que la neige et le froid dureront au moins 20

jours. Quelle perspective pour les malheureux et ceux qui souffrent! Aucune mesure, que nous sachions, n'a été prise à Saumur par l'administration municipale pour venir en aide à la classe indigente. Nos vigilants édiles semblent s'en rapporter à la charité des

catholiques. A quand la quête à domicile pour le Bureau de bienfaisance? Pourquoi recule-t-on toujours pour la faire? Les pauvres, avec une légitime anxiété, se le demandent.

Le Voltaire et la Liberté ont annoncé ces jours-ci que MM. Maillé el Benoist, députés républicains de Maine-et-Loire, devaient avoir hier mercredi une entrevue avec le ministre de la guerre. Ils se proposaient de lui donner, sur la part que le général L'Hotte a prise à la réception de Don Carlos à l'Ecole de Saumur, des renseignements qui contredisent absolument ceux de l'enquête.

C'était bien la peine de faire une enquête et une contre-enquête. Si elles avaient abouti à établir la culpabilité de M. le général L'Hotte, on aurait crié bien haut ce résultat; mais elles ont prouvé le contraire, elles n'ont donc aucune valeur : c'est logique.

Que peut en effet valoir une enquête auprès des affirmations de deux honorables qui se font les porte-paroles de dénonciateurs aussi éminents et aussi recommandables que ceux que possède Saumur et qui sont bien connus de lous?

Les deux députés républicains de Maineet-Loire trouveront bien aussi quelque gloire à remplir un si noble rôle.

Le nouveau projet de loi sur les tribunaux de commerce, qui vient d'être remis aux députés, établit que, désormais, les présidents et les juges seront indéfiniment rééligibles. On sait que, sous l'empire de la loi de 1871, ils ne pouvaient être élus que deux fois et devaient rester ensuite un an hors du tribunal pour être rééligibles.

On sait que l'année 1880 est bissextile, que, par conséquent, le mois de février aura vingt-neuf jours. Or, ce mois commençant un dimanche, comptera cinq dimanches, ce qui est un fait peu important,

mais très-rare. Le 4er février étant un dimanche, les 8, 15, 22 et 29 seront des dimanches. Le mois ouvrable sera donc extrêmement court, puisqu'il ne comptera que vingt-quetre lours de travail.

Le mois de février aux cinq dimanches ne se produira plus qu'en 1920.

LES OBLIGATIONS DES CHARENTES.

Le tribunal de commerce de la Seine, par son jugement du 16 juin dernier, a posé les bases du remboursement des obligations de la Compagnie des Charentes.

La question à nouveau portée devant le même tribunal par des porteurs d'obligations, qui soutenaient qu'il y avait lieu de distinguer entre les diverses séries d'obligations et de fixer pour chacune de ces séries un prix particulier résultant du prix moyen d'émission des titres qui la composent, vient d'être à son tour résolue.

Par jugement rendu samedi dernier, le tribunal, conformément aux conclusions des liquidateurs, a rejeté le système soutenu par les demandeurs, et décidé que toutes les obligations devaient être remboursées à un prix unique.

Nous croyons pouvoir ajouter que ce prix, déduction faite des 274 fr. 60, montant des trois répartitions faites depuis la liquidation, ressort à 35 fr. 55, valeur a ce jour.

ANGERS.

La Mairie d'Angers communique aux journaux de la ville l'avis suivant :

« L'administration municipale croit devoir, dans l'intérêt de la circulation et de la sécurité publique et dans le but d'éviter le retour d'accidents regrettables, rappeler aux habitants qu'aux termes des règlements de police, les propriétaires ou locataires sont expressement tenus, sous peine de poursuites, de casser les glaces jusques et y compris le milieu de la rue, de les mettre en tas et de répandre des cendres, du sable ou du gravier partout où il y a de la glace ou du ver-

» En cas de négligence, le travail sera exécuté d'office aux frais de qui de droit. »

La neige encombre toujours les rues de notre ville, lisons-nous dans le Journal de Maine-et-Loire. On dit que la municipalité emploie quatre cents hommes au déblaiement: il n'y paraît guère.

La Maine est complétement prise par la giace, et elle est à chaque instant traversée à pied sec par des imprudents, petits et

Ce matin (mercredi), le thermomètre marque 16 degrés au-dessous de zéro.

La Maine est complétement prise, dit le Patriote, et la couche de glace est à ce point épaisse que des charrettes ont pu hardiment traverser la rivière. — Si l'on ne songeait à toutes les souffrances, à toutes les privations qu'endurent bien des malheureux, par ces temps de froid exceptionnel, il serait agréable de pouvoir contempler sans remords ce spectacle vraiment pittoresque qu'offre ce long corden blanc de la Maine gelée, et tigré ça et là de larges plaques noires qui ne sont autre chose que des bateaux encastrés dans la glace.

Dans toutes les rues, sur toutes les places, on ne voit que des gens affairés, travaillant courageusement, à l'aide de pieux en fer, de pelles, de marteaux, de haches, peur briser l'épaisse couche de glace qu'a formée la neige en se gelent. On dirait des assiégeants ouvrant des tranchées pour se blottir ou faciliter le passage.

Combree. - La neige vient d'être cause d'un affreux événement.

Mardi, à quatre heures et demie du soir, au moment où quatorze ouvriers se préparaient à quitter l'ardoisière de la Forêt, sise dans la commune de Combrée (arrondissement de Segré), un terrible éboulement de

neige s'est produit. Les nommés Chaix (61 ans), Hervé (25 ans), Minier (45 ans), Guérin (47 ans), ont été plus ou moins atteints par la neige durcie, mais sans cependant qu'il y ait eu gra-

Un autre ouvrier du nom de Journau, plus fortement atteint, est en ce moment à l'hospice.

Malheureusement, nous devons enregistrer le nom d'une victime. C'est Joseph Bruaud, âgé de 27 ans, qui est resté enseveli sous les neiges.

L'ardoisière mesure une profondeur d'environ 40 mètres, et on peut évaluer à 2,000 mètres cubes la quantité de neige qui s'est précipitée dans ce gouffre. On ne peut esperer, même avec le travail le plus actif,

retrouver le cadavre de l'infortuné Bruaud avant une quinzaine de jours.

Rien ne faisait prévoir ce malheur, car aucune fissure n'était visible. Le froid seul a pu provoquer une solution de continuité dans les étages superposés et amener ainsi cet éboulement.

La justice, accompagnée de l'ingénieur civil, s'est immédiatement transportée sur les lieux. (Patriole.)

BOURGUEIL.

Dimanche dernier, le nommé René Lenain, propriétaire, âgé de 78 ans, demeurant à la Cognardière, commune de Bourgueil, est tombé sur la glace qui se trouve dans sa cour et s'est fracturé la cuisse. M. le docteur Lemesle, appelé aussitôt pour soigner le blessé, a déclaré que la fracture était dangereuse et que la guérison sera difficile.

Tours.

Le froid a encore augmenté l'avant-dernière nuit à Tours. Le thermomètre a marqué 48 degrés. Dans le quartier de la Fuie, la gelée s'est fait sentir dans des caves où elle n'avait jamais pénétré. Pour tirer du vin il a fallu, à l'aide de réchauds, faire fondre la glace qui fermait les chantepleures.

Des chutes nombreuses ont lieu à chaque instant dans les rues. Mardi, une femme s'est, dit-on, fait une fracture grave à la jambe, en allant tirer de l'eau à une fon-

Avant-hier, dans les salons de l'hôtel du Faisan, à Tours, les époux Michel Caillard célébraient leurs noces d'or après 68 ans de ménage. M. Caillard est âgé de 95 ans et son épouse de 89 ans. M. Caillard est un ancien marinier qui a rendu de bien grands services aux époques des inondations de notre fleuve. Ces heureux vieillards habitent actuellement Saint-Etienne-de-Chigny.

Poitiers.

La neige est encore tombée à Poitiers lundi soir, de 7 à 8 heures et demie, avec une assez grande abondance.

Une gelee d'une force toute moscovite, dit le Courrier de la Vienne, et qui ne s'était pas encore produite depuis le commencement de notre température sibérienne, est venue, pour ainsi dire, figer, la nuit suivante, sur le sol, le linceul formé dans la soirée par la

La Boivre est gélée et le Clain se trouve pris entre le Pont-Joubert et les écluses.

CHATELLERAULT.

Un voyageur qui arrive de Châtellerault nous dit que, dans cette ville, les ouvriers armuriers se plaignent amèrement du régime actuel. Ils comparent douloureusement la prospérité d'autrefois à la détresse d'aujourd'hui. Avant la République, les ouvriers étaient « aux pièces » et ils gagnaient moyennement de huit à dix francs par jour. Actuellement, le prix de la journée est de trente-cinq sous! Cependant, le nombre d'ouvriers a diminué dans des proportions très-sensibles. (Independant d'Indre-et-Loire.)

NANTES.

Plus nous allons, plus il fait froid, dit l'Espérance du peuple parue hier à Nantes.

La Loire n'est qu'une immense nappe de glace recouverte de neige, et on peut la traverser à pieds secs.

L'Erdre aussi est gelée, et dans certains endroits quelques rares gamins s'amusent à

Des escouades de travailleurs s'occupent à jeter la neige dans la Loire et dans l'Er-

La misère est déjà bien grande, mais que ne sera-t-elle pas si pareil temps continue? Les renseignements que nous recevons de

la campagne annoncent de grands désastres causés par le verglas. Les arbres les plus forts et les plus vigoureux ont été entièrement dépouillés de leurs branches.

LE MANS.

Les journaux du Mans nous annoncent que le projet pour l'établissement de boucheries sociétaires dans les principaux quartiers de cette ville fait son chemin. Les journaux, sans distinction d'opinion, font une campagne active en faveur de la création d'établissements de ce genre qui exerceront sur les prix de la viande une action modératrice

analogue à celle de la manutention à vapeur pour la boulangerie. Il importe en effet que les consommateurs ne soient plus rançonnés par MM. les bouchers comme ils le sont actuellement.

Conlie. - Nous avons racente, ces joursci, la mort d'un facteur rural de la Mayenne, que l'on a trouvé entièrement gelé dans le fossé d'une grande route.

Un accident absolument semblable s'est produit dans la Sarthe, aux environs de

La victime est un sieur Hippolyte Picher, facteur rural à Conlie.

Dans la nuit du 4 au 5 décembre, il se trouvait sur un chemin de grande communication, à 6 kilomètres de Conlie, lorsque se produisit la tourmente qui a causé tant

Epuisé de fatigue, le malheureux descendit daus un fossé pour se mettre à l'abri-Le froid vint à le saisir, et le lendemain matin un cultivateur apercut son corps aux trois quarts enseveli sous la neige.

(La Sarthe.)

On lit dans l'Indépendant, de Laval

« Dans la nuit de jeudi à vendredi, la femme Manceau, du village de la Bardouillère, commune de la Bigottière, ayant entendu de son domicile des cris plaintifs, se leva, et apercut dans le chemin du village la femme Gasté, sa voisine, couchée sur le dos dans la neige. Elle s'empressa de prévenir des voisins qui se rendirent sur les lieux et transportèrent cette femme à son domicile. Un grand feu fut allumé pour la réchauffer, mais ces soins furent inutiles : elle expira environ 2 heures après, sans avoir pu parler.

» M. le docteur Chabrun, d'Andouillé, qui a visité le cadavre, a déclaré que la femme Gasté était morte de froid. Elle était agée de

49 ans. >

Théâtre de Saumur. Direction CHAVANNES.

Mardi 46 decembre 4879, 3° REPRÉSENTATION AVEC LE CONCOURS DE M" REGGIANI

Première chanteuse contralto, des Italiens

ARLIS

Grand opéra en 5 actes, paroles de Casimir Delavigne, musique d'HALEVY. MII. REGGIANI remplira le rôle d'Odette.

Distribution. — Charles VI, M. Rougé; le Dauphin, M. Gense; Raymond, M. Sureau; le duc de Bedfort, M. Letellier; Gontrand, - Lionel, M. Delersy; l'homme de la forêt, M. Démon; Jean-sans-Peur, M. Pascaud; d'Orléans, M. Letellier; Clisson, M. Preys fils; le duc de Lancastre, prétendant à la couronne de France; — Odette, Mille Reggiann; l'asbelle de Bavière, Mac Gally.

Chevaliers français et anglais, seigneurs et dames de la cour, soldats français et anglais, pages, bour-geois, bourgeoises, étudiants, pauple, etc., etc. Au 3º acte: grand cortége. - \$50 personnes

paraîtront dans cet ouvrage. Bureaux à 7 h. 4/2; ridesu à 8 h.

Rue du Pont-Neul, No 4, No 4bie, No 6, No 8 et No 10 PARIS

Pour la Saison d'Hiver 1879-80 Le CATALOGUE le plus complet des Vetements pour HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS evec toutes les gravures de Modes (dernière création) et les moyens de prendre les mesures soi-même.
6 séries extraires du Catalogue:

PARDESSUS Draperie mousse, dou-ble tartan; col velours. VESTON Grosse mousse, double fartan, très soigné. ULSTER ULSTER frisce, reversible, col pelerine, poches manchon. 19^{fr.} 29^{fr.} PARDESSUS

Pour Enfants

Draperie ratines,
doubles chaudement L'ELBEUF 29^{fr}

Expédition franco due teute la france à partir de 25 tr. Tout vêtement expédié ne convenant pas, Vargent en est relourné de suite. ADRESSER LES DEMANDES AU DIRECTEUR DE LA

Maison du PONT-NEUF, Paris N'A PAS DE SUCCURSALE

- Plus de dames au dos rond avec les bretelles

américaines. (Voir 4º page.) — Graine de Moutarde blanche Didier. (Voir aux annonces.

Dépôt chez M. Micault-Roy, épicier. - Capsules Durel, au goudron ferrugineux. Dépôt dans les pharmacies.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux a obtiennent mille guerisons par an, terme moyen. » - Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie Gablin. — Consulta-tions à Paris, rue de Rivolì, 30.

SANTE ET ENERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastral-gies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvols, vomissements, même en grossesse, diarrhee, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, nevrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur flevreuse en se levant ou après certains plats compromettants : orgnon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. - 32 ans de succès, 100,000 cures. y compris celles de Madame la dochesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Augleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Nº 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs noc-

Core N. 99,625. - Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guerie à l'âge de 61 aus. - J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus ponvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoue, la Revalescière m'en a sauvé complètement. - Bornet, née Carbonnetty,

rue du Balai, 11.
Cure Nº 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur. des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; lous ces maox ont disparu sous l'heurense influence de votre divine Revalescière. L'éon Pryclet, instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en mêdecines. En beîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appetit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. - Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, SUCCESSEUR de TEXIER; J. RUSSON, épicier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Banny et Cé (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers,

DEPARTS DE SAUMUR	A POITIERS	VIERN
6 h. 25 matin.	10 h. 80 matin.	A ANGERS
1 25 soir.	4 50 soir.	10 h. 54 malia.
7 40	11 85 _	9 15 soir.
DÉPARTS DE POITIERS	A MONTREUL	VÉES
5 h. 50 matin. 19 45 12 16 soir.	8 h. 52 matin. 5 14 soir.	A SAUMUR 9 h. 48 matin, 6 as
6 45 —	10 29	25 self.

ll y a , en outre , un train venant d'Angers et partant de Montreuli à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48

P. GODET, propriétaire-gérant,

Valeurs an comptant.	Dernier cours.		Det	1584	Bat	540.	Valeurs an comptant.	Deep cour	ler s.	Hausse	Bat	68.	Valeurs au comptant.	Derni		Hau	820	Balsso
3°/	11# 3 115 4 - 519			95	6 8 8 8 8 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	02	Crédit Foncier colonial	1085 374 700 595	75 3	6 36		0 1	Canal de Suez			7 8 1	50 8 23	D
- 1865, \$ °/	517 410 403 514 516 3187 5	0.0	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	3	1 0 0 1	75 50 50	Crédit foncier d'Autriche Est Paris-Lyon-Méditerranée Midi. Nord Orléans Ouest Compagnie parisienne du Gaz.	1135 085 1189 1130 760	75 50	5 b 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	1	25	Orléans. Paris-Lyon-Méditerranée. Est., Nord., Ouest., Midi., Paris (Grande Ceinture). Paris-Bourbonnais.	388 378 395 386 383 387	50 50 50 25 50	3 3 3 3 3 3	3 D D	D 20 D D D D D D

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR

	DEP	ABT	DE S	AUMUR	FRRS	ANGERS.
3	heures	8 1	ninutes	du ma	lin ass	oress-poste.
6	-	45	_		'a'	ress-poste.
8	Second.	56	about .			
î	-	23	_	toir	0,44	nibus-mixte.
3		32	-	Milery		ress.
7	460	15	+.7.	-	0m	nibus.
10	-	37			(8'	minita.
	DEP	ART	BE 3	AUMUR		Tonne.
3	heures	25 1	ninnto	du ma	tin . di	rect-mixte.
- 8		21	Milled	-	Or	onibus.
9	-	40.	day.	-	ey	press.
12	- I TO E	40	-	. 8ci	r.; 01	maibus mlige
4	-	4.4		-		mnibus-mixie.
10		28	_	100	- е	TOTORS-DORLE
L	e train	parla	nt d'Ai	gers a !	5 h. 85	du soir arrive à
Sau	mur à 6	h. 5	6.			and guille!

BUREAUX: 44, RUE SAINT-ROCH 42° ANNÉE Abonnement annuel, commençant en janviér. — MUSEE SEUL: Paris, 7 francs; Départements, 8 francs 50. MUSEE et MODES réunis Paris, 13 francs; Départements, 16 francs. (Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites : un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. Moralité irréprochable, Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chalamel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustrations, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1879 (46° année de la collection) est en vente.

COLLECTION. — Les 45 premiers volumes: chacun, Paris, 4 fr.; le 46 volume, Paris, 7 fr.

Somme à ajouter pour le port (France et union postale): 1 volume, 1 fr.; 2 volumes, 1 fr. 50; 3 volumes, 2 fr.; et à partir de 4 volumes, 25 cent. en plus par volume. NOTA. - LES VOLUMES RELIES SE PAYENT 1 fr. 50 EN PLUS PAR VOLUME.

Complément facultatif du MUSEE

MODES VRAIES - TRAVAIL EN FAMILLE

30. ANNEE

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille, Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries coloriées, Tricot, Récréations intelligentes, Causeries, Jeux et Jardinage de salon, Proverbes, Charades, Enigmes. — Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnés en Broderie. — Paris, 7 francs par an; Départements franco, 8 fr. 50; avec le MUSEE, 13 fr. et 16 fr.

Envoi d'un numéro spécimen MUSEE et MODES contre 50 cent. en timbres-poste.

Btude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

E E C I I I

OU A LOUER

Pour Noël 1880,

MAISON

A Saumur, rue Saint-Jean, nº 10. S'adresser audit notaire.

Etude de M. GALBRUN, notaire à Montreuil-Rellay.

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de changement de domicile.

A Montreuil-Bellay, chez Mm. veuve AUBERT,

Le dimanche 14 décembre 1879, à midi, et le mardi suivant, à neuf heures du matin.

On vendra:

Vaisselle, batterie de cuisine, glaces, tableaux, literie, meubles de salon, de salle a manger, de chambres à coucher, tables, chaises, fauteuils, pendules, garnitures de cheminées et autres bons objets.

ALOUER PRESENTEMENT,

MAISON

Située à Dampierre, sur la route,

Comprenant cinq pièces, servitudes, pompe et jardin de 11 ares. S'adresser à M. Dron, propriétaire (652)à Dampierre.

PRESENTEMENT,

MEARISON

Rue de l'Ermitage, 2,

AVEC JARDINS.

S'adresser à M. Courand, rue Da-

A LOUER

MAISON ET MAGASIN

Situés rue Saint-Jean, nº 29. S'adresser à M. Enault, bijoutier, ême rue. (647) même rne.

VINS ROUGES — CIDRES

EXCELLENT VIN ROUGE de table à 110 francs la barrique de 220 litres,

logé en bon fût. CIDRE DOUX à 42 francs la barrique de 228 litres, fût à fournir par

l'acheteur. Le tout rendu franco en gare de Saumur.

S'adresser chez M. V. BORET, rue Saint-Nicolas, 34, Saumur.

UNE MAISON DE COMMERCE demande une demoiselle de magasin.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE PAIRE DE MEULES

De I mètre 65 cent.,

Volets, tournants et virants.

S'adresser à M. Jospeh Davy, meu-

nier à Saumur.

M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

COMPLET TOUT PAIT en 10 heures Robes, Costuma, tions: Modes, Lingerie, Bijouw, Tissus deuil et demi-deuil,

AVIS POUR LA PROVINCE, — L'organisation spéciale de la Maison permet d'ex-pédier, quelle que soit leur importance, tous les deuils 10 heuves après la réception de la commande. — Pour les Robes, envoyer un corsage et la longueur de jupe. — Pour les Modes, désigner le deuil que l'on porte et le genre de coiflure de la personne.

AU SABLIER, 2, B' Montmartre, Paris Envoi franco contre remboursement a partir de 25 DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

VELOUTINE

PAR CONSEQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PRAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fratsheur naturelle. SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

ans de succès. — Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies de l'univers et à Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, ree Richelieu, Successeur de BROU.

PLUS de DOS RONDS

Plus de Damos, ni de Messieurs, ni d'Enfants aux dos rends avec la Bretelle Américaine brevetée Cette bretelle a, par sa forme particulière, tous les arantages d'une bretelle spéciale pour les épaules, et comme support de jupons pour les dames on de l'antalons pour les messicurs.

Elle élargit la poitrine et donne aux poumons une respiration libre.
Elle fortifio ainsi la voir et les poumons, et donne une vie nouvelle à la personne qui valle à la personne qui la porte,
la an reception de mand.-p. paya M. N. KENDALL, 134, ru

RHUMES - BRONCHITES - CATARRES - ASTHMES CO AMÉMIE — PERTÉS BLANCHES — AGE CRITIQUE MA 2 fr. 50 franço le flacou de 60 Capsules. De Pharmacle DUREL, 7. bouled Donain, Paris.

Noire, ne tachant pas le linge, n'oxydant pas les plumes 4 ft. le lit. feo V. KARQUEL, r. Auber, 14, Paris

@\$*****\$\$\$\$\$\$\$ MM. les Docteurs TROUSSEAU & PIDOUX dans leur fraité de Thérapeutique
Recommandent d'une manière particulière la
Graine de Moutarde blanche % Pharmacle DUREL, 7. bouled Douain, Paris Comme on ayant often semilleurs risultally dans la fluction des Comparation (Castrice, Gastrice, Gastrice S DIDIER, 20, Brd Poissonnière, Paris

Saumur, imprimerie de P. GODET.